Déclaration liminaire FSU
au CHSCT A du 20 janvier 2021

Madame le recteur en votre qualité de présidente du CHSCT académique.
Mesdames, Messieurs les membres du CHSCT Académique

Tout d'abord nous remercions Madame le recteur de nous avoir convoqué en urgence pour un CHSCT exceptionnel sur la situation sanitaire.
Depuis le début de la pandémie de Covid 19, la FSU a été force de propositions afin de permettre à la fois :
- la mise en œuvre de mesures protectrices de la santé des personnels et des usagers,
- la mise en œuvre de conditions de travail les plus respectueuses possibles des personnels et
- une ouverture optimisée des établissements scolaires car la FSU est consciente et réaffirme l'importance capitale de l'école en ces temps de crise sanitaire.

Mais le dialogue avec le ministre de l'Éducation nationale a été impossible, aucune de nos alertes n'a été prise en compte, l'éducation nationale n'a pris aucune mesure d'anticipation encore moins de prévention et oblige les personnels depuis 11 mois à travailler dans l'urgence, sans jamais accorder le temps nécessaire à la concertation et à la mise en œuvre sereine de mesures capables de répondre aux urgences sanitaires et sociales qui en découle.

L'exemple de l'EPS est symptomatique de la méthode gouvernementale : depuis septembre le SNEP FSU réclame la mise en œuvre de la pratique de l'EPS en demi-groupe afin de préserver la santé et de garantir la poursuite de l'enseignement de l'EPS.
Les professeurs d'EPS auront décidément tout fait ces derniers mois : du distanciel, des cours en gymnase, sans gymnase, avec masques, sans masques, de l'entretien physique... Nous aurons surtout fait, défait, refait… pour s'adapter jusqu'à …. l'inacceptable !

L'annonce du 14 janvier dernier nous plonge davantage dans les abîmes de l'incompréhension, du désarroi, de la colère et de la fatigue… Elle est à rebours des bilans établis lors de la période de confinement qui montraient l'importance de la pratique sur la santé physique et psychologique ainsi que sur le lien social. Elle ne prend appui sur aucun bilan pouvant faire la démonstration que les cours d'EPS seraient un facteur aggravant de contamination…

Avant d'arriver à cet extrême, certaines solutions avaient été pourtant proposées par le SNEP-FSU, comme la mise en place des classes en demi-groupe pour tous les établissements scolaires du second degré, en collège y compris.
Malheureusement, cette demande est toujours refusée et aujourd'hui les annonces gouvernementales, au regard des conditions météorologique hivernales, reviennent tout simplement à la suppression des cours d'EPS, privant ainsi nos élèves du temps de respiration et d'activité physique nécessaire pour ne pas alimenter une crise sanitaire supplémentaire : celle de l'inactivité galopante.

Entre mépris d'une discipline qui semble être jugée comme « non essentielle » et sacrifice de la jeunesse qu'on prive de ces moments d'apprentissages, d'expression, de plaisir et de partage, cette décision génère une grande colère dans la profession.
Accompagnée d'un couvre-feu à 18h sur l'ensemble du territoire, c'est l'ensemble des pratiques scolaires et extra-scolaires qui sont impactées.

L'autonomie de l'établissement à qui l'administration prête de grande vertus, fait naître des propositions très disparates, même parfois des organisations ubuesques voire par endroit non réglementaires pour les élèves et les personnels.

Les professeurs d'EPS se retrouvent en situation de travail empêché et en grande souffrance. Ils vivent désormais avec le sentiment du "2 poids 2 mesures" car pour le reste des sujets, le renforcement n'est absolument pas au rendez-vous malgré les déclarations ministérielles tant en conférence de presse que sur différents médias.

* Pour les cantines, le non brassage des classes était déjà la norme.

* La doctrine relative à la gestion des cas positifs n'a pas évolué. Alors que le président du Haut conseil scientifique n'a eu de cesse de réclamer dans les médias un durcissement des mesures préventives à la suite du repérage d'un cas positif parmi les élèves, le ministère n'a pas modifié ni renforcé les règles en la matière, les écoles et établissements restant toujours sur l'existence de 3 cas covid confirmé pour fermer préventivement 1 classe.
Les internats sont toujours hors des radars et aucune doctrine ne permet de savoir précisément quand l'internat doit être fermé. Tout cela alors qu'on est entré dans une "course contre la montre" pour limiter la propagation plus large du virus !
* Pour ce qui est des masques nous constatons que depuis novembre il n'y a pas eu de réassort dans les établissements. L'enseignement et l'encadrement d'élèves avec un masque en tissu est particulièrement difficile et nous constatons que la très grande majorité des personnels de l'Éducation nationale s'est résignée à acheter à leurs frais des masques chirurgicaux pour préserver leur santé. C'est inacceptable et nous continuons de réclamer la mise à disposition de masques chirurgicaux de type 2 pour tous les personnels de l'EN.
*Pour ce qui est des lycées, le ministre va même plus loin en incitant au retour à 100 % des élèves de terminale et en maintenant une pression inacceptable sur les examens de mars. Cette injonction qui va à l'encontre de la nécessité de diminuer le brassage va impliquer des mises en œuvre très variées d'un contexte d'établissement à l'autre et risque de renvoyer les élèves de 2nde et de 1ère au tout distanciel ou faire exploser le protocole sanitaire.
Nous pourrions continuer cette longue liste mais nous le ferons au cœur de l'instance en déposant plusieurs avis. Si les réponses dépendent quasi exclusivement du ministère notre administration ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas car notre organisation syndicale n'aura eu de cesse d'alerter sur les conséquences psycho-sociales, l'épuisement des personnels, et l'insécurité permanente dans laquelle se retrouvent ceux-ci.
Le projet de loi 4D qui prévoit la décentralisation de l'ensemble des professionnels de santé, les infirmiers et les médecins, afin d'améliorer le taux de réalisation des visites médicales obligatoires en est un cruel exemple pour les infirmières de l'Éducation nationale.
Le modèle retenu est celui de la PMI, un service médical où le dépistage infirmier est une partie intégrante et obligatoire de la visite médicale. Il en est terminé de la consultation infirmière libre et gratuite au service de la réussite scolaire. L'essence même du métier d'infirmier.e scolaire est oublié, les missions sont bafouées, oubliées pour que les visites médicales de 6 ans faites par un médecin puissent avoir lieu .
Sortir les infirmier(e)s des infirmeries pour effectuer les TAG (tests anti-géniques) renforce à notre sens l'ouverture de la porte vers la sortie de l'éducation nationale.